Préservons le milieu naturel

Les herbiers de zostères



Les herbiers de zostères forment des prairies marines qui servent d'abris, de lieux d'alimentation et de reproduction pour de nombreux oiseaux, poissons et crustacés. Prenez soin des herbiers en évitant de les piétiner et d'y pêcher.



Les récifs d'hermelles

Les hermelles sont des vers marins. Cette espèce dite « ingénieur » fabrique des tubes de sable dans lesquels elle vit. Ces tubes forment des récifs fragiles aux fonctions multiples (protection contre l'érosion, biodiversité variée,...). Admirez les récifs sans les piétiner.

Les oiseaux



La baie de Bourgneuf accueille en hiver jusqu'à 45 000 oies, petits échassiers et canards qui se nourrissent sur l'estran à marée basse. Observez les oiseaux en restant à bonne distance pour préserver leur tranquillité.





Les rochers

Les rochers foisonnent de vie, on y découvre des animaux enfouis sous le sable, réfugiés dans les flaques ou fixés sur la roche à l'abri du soleil et des prédateurs.

Veillez à remettre les pierres dans le bon sens.

Bonnes pratiques



- Vérifiez que le site de pêche n'est pas interdit pour raison sanitaire ou pour un autre motif.
- Faites le tri de votre pêche sur place en utilisant un outil de mesure.
- Prélevez uniquement ce que vous êtes sûr de consommer, les coquillages ne se conservent pas.
- Informez-vous régulièrement sur la réglementation.
- Respectez le milieu naturel.



Santé et sécurité

Certaines zones peuvent être insalubres rendant les coquillages impropres à la consommation. Pour votre santé, renseignez-vous et respectez les recommandations et interdictions sanitaires.

Le numéro des secours en mer est le 196 et le 112 à terre.

Prenez connaissance de la météo et des horaires de marée.

Contactez-nous

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVBB) Impasse de la Gaudinière - 85630 Barbâtre 02.51.39.55.62 - contact@baie-bourgneuf.com

www.baie-bourgneuf.com







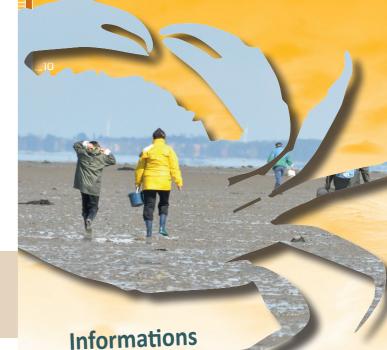




ions retrouvées sur cette plaquette sont données à titre indicatif et ne sauraient remplacer la réglementation officielle Conception : ADBVBB, d'après la charte graphique de Y. Souche - Agence des aires marines protégées pour le Life Pêche à pied de loisir. Illustrations, photographies : Y. Souche - Agence des aires marines protégées, Ion TILLIER, Christian GOYAUD, ADBVBB. Juin 2016.

Pêcher intelligent,

pêcher durablement



valables en Vendée et Loire-Atlantique



Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf Pêche

DE LOISIR

L'estran

un milieu sensible

Dimensions

maximales autorisées

Uniquement pour la

et des myes

10 cm

Ø7 mm

baie de Bourgneuf est en zone Natura 2000, un réseau européen qui vise à préserver les milieux naturels tout en tenant compte des activités humaines. Lors de vos sorties pêche à pied, vous allez parcourir l'estran. Cet espace découvert à marée basse abrite une richesse de faune et de flore remarquable.

Aidez-nous à le préserver!

Outils autorisés

• Serfouette maxi 3 dents

• Grappin à oursins maxi 3 dents

• Griffe non grillagée maxi 3 dents

• Couteau à palourde

• Fourche non grillagée maxi 5 dents

Autres outils autorisés :

Détroqueur, gouge, couteau, fourchette, cuillère à soupe et baleine de parapluie

pêche des vers marins

Tous les autres outils sont interdits







Respectez le travail des professionnels de la mer : il est interdit de pêcher à moins de 15 m des concessions de cultures marines (tables à huîtres, bouchots) et dans les allées séparatives.



La ressource

un intérêt pour tous

Tailles minimales et quantités maximales autorisées

Les tailles minimales autorisées pour les coquillages correspondent à celles d'animaux qui se sont déjà reproduits. Ceci permet de garantir la pérennité de l'espèce et donc de la ressource.



2,7 cm / 4 kg

~ 400 coques (Sauf gisement de La Baule 3cm)



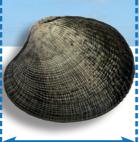
Huître

5 cm / 60 huîtres dans la

limite de 5kg

Moule 4 cm / 5 kg

~ 500 moules



Palourde iaponaise 3,5 cm / 3 kg





Pignon / Telline 2,5 cm / 2 kg ~ 500 pignons





Bigorneau 3 kg ~ 500 bigorneaux



Pétoncle 4 cm / 2 kg

~ 65 pétoncles



Autres crevettes

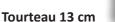
3 cm

Spisule / Vénus

2,8 cm / 3 kg

Crevette bouquet 5 cm

Une infraction à la réglementation de 22 500 € maximum.





13 cm



